

Décembre 2006

## ACTIONS EN COURS

### NATURA 2000 : LANCEMENT DE L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS



Le comité de pilotage Natura 2000 pour le site Camargue s'est réuni le 10 novembre au Parc sous l'égide de la sous-

préfecture. A cette occasion, devant l'ensemble des collectivités et des socio-professionnels, les services du ministère de l'agriculture ont rappelé le principe et le déroulement de la procédure. La Camargue regroupe deux sites (un pour la directive Habitat, un pour la directive Oiseaux) qui correspondent globalement au périmètre du Parc soit plus de 110 000 hectares (dont 30% en mer), ce qui en fait le plus grand site de la région Paca.

Le Parc qui a été choisi comme opérateur local de la procédure, va maintenant lancer l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) qui se fera au travers de 3 ateliers :

- 1 atelier « patrimoine naturel »
- 1 atelier « élevage et agriculture »
- 1 atelier « activités économiques »

Nous avons maintenant deux ans maximum pour mener à son terme le DOCOB, élaboration indispensable avant de permettre la signature de chartes et de chartes avec les propriétaires et exploitants agricoles.

Il est important de rappeler que les aides à l'agriculture et l'élevage, notamment les Mesures Agri-Environnementales (MAE) ne seront accordées qu'aux exploitants situés dans un site Natura 2000. Il en est de même pour la signature de chartes (engagement de bonne gestion sans compensation financière) qui permettra une exonération de la taxe foncière sur le non bâti. Tous les membres des commissions du Parc peuvent s'inscrire aux ateliers qui travailleront à l'élaboration du Document d'Objectifs.

Contact : Gaël Hemery, Régis Vianet,  
04 90 97 10 40

### LES 13 GRANDS PRINCIPES DE GESTION DU LITTORAL CAMARGUAIS

La réflexion sur les « enjeux de protection du littoral sableux en Camargue » conduite par le Parc de Camargue est pilotée par la commission « Gestion de l'eau et des milieux ».

Lors de la première phase, les entretiens avec les structures concernées et les réflexions issues du comité de pilotage du 18 septembre dernier ont permis au préalable de définir 13 grands principes de gestion relatifs au devenir du littoral camarguais en accord avec la Gestion Intégrée de la Zone Côtière.



Photographie : Opus Species

Ces principes validés sont les suivants :

- Aborder le système littoral dans sa globalité, en deux dimensions
- Favoriser les échanges entre le delta et la mer.
- Préserver un espace de liberté à la mer pour le maintien de l'équilibre naturel.
- Admettre l'évolution du rivage.
- Combiner les techniques de protection de la côte.
- Gérer et entretenir la digue à la mer.
- Rechercher des solutions techniques multi-usages.
- Tester en Camargue de nouvelles techniques de façon expérimentale.
- Privilégier les moyens préventifs et les techniques de protection évolutives et réversibles.
- Justifier les actions entreprises et à entreprendre par une analyse inconvénients avantages.
- Mettre en place une étude diagnostique et un suivi adapté lors de la mise en place d'un mode de gestion
- Intégrer les projets et les modes de gestion dans des démarches de concertation, communication et éducation.
- Réduire la vulnérabilité des zones littorales pour continuer à privilégier la sécurité des biens et des personnes.

Le rapport de 1ère phase qui explique

notamment chaque grand principe en l'illustrant d'exemples est téléchargeable sur le site internet du Parc à l'adresse [http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie\\_id=97](http://www.parc-camargue.fr/Francais/download.php?categorie_id=97).

La 2ème phase établira :

- la cartographie des aléas (à partir d'une synthèse des données existantes),
- la cartographie et des enjeux socio-économiques et environnementaux.

A l'issue de l'étude, on proposera différents modes de gestion selon les spécificités des secteurs du littoral.

Contact : Delphine Marobin, 04 90 97 10 40

### PROJET DE RESERVE DE BIOSPHERE DE CAMARGUE : INSCRIPTION AU RESEAU MONDIAL

Comme prévu, la 19ème session du Comité International de Coordination d'examen des projets de Réserve de Biosphère s'est réunie du 23 au 27 octobre 2006, au siège de l'UNESCO à Paris. Elle a examiné deux dossiers d'importance ; le projet de révision de la Réserve de l'atoll de Taïano et celui de la Camargue (delta du Rhône).

Ces deux dossiers ont été jugés d'excellente qualité et font l'objet dorénavant d'une inscription officielle au réseau mondial des Réserves de Biosphère.

Il faut remercier l'implication forte des représentants des structures, institutions, gestionnaires des départements du Gard et des Bouches-du-Rhône concernés par ce vaste territoire de 1930 km<sup>2</sup> correspondant au delta du Rhône biogéographique. Leur fort engagement dans ce dossier a permis d'aboutir à ce résultat : un territoire reconnu au niveau international par sa qualité et son engagement dans le développement durable.

Rendez-vous donc fin 2006 ou début 2007 pour recevoir ce diplôme. A cette occasion sera présentée une valise pédagogique sur le Butor étoilé ; oiseau discret et particulièrement vulnérable aux modes de gestion pratiqués dans les roselières du delta du Rhône.

Contact : Régis Vianet, 04 90 97 10 40



### A VOS AGENDAS

- - **mardi 19 décembre, 14h30, Commission « Gestion de l'Eau et des Milieux aquatiques »** -

# REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE : QUELLE CAMARGUE VOULONS-NOUS ?

« CONSTRUIRE AVEC VOUS LE NOUVEAU PROJET »

## Jeudi 16 novembre : un nouveau rendez vous et une forte participation

Une fois de plus les participants étaient nombreux à ce nouveau rendez-vous organisé jeudi 16 novembre au Mas du Pont de Rousty, sous la présidence d'Hervé Schiavetti : représentants du Conseil du Parc, du Comité syndical, de services de l'Etat, techniciens et élus des collectivités locales et autres partenaires techniques du Parc... étaient présents.



Après un bref rappel sur l'état d'avancement de la procédure de révision de la charte, a été présenté le nouveau périmètre désigné par le Conseil régional Provence

Alpes-Côtes-d'Azur en juin dernier. Il concerne aujourd'hui les trois communes d'Arles, des Saintes-Maries-de-



la-Mer et de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Plus précisément, il est limité au nord par le fuseau de la future autoroute de contournement d'Arles et comprend au sud l'actuelle zone maritime du Parc. Il devrait intégrer la zone marine du site Natura 2000 « grand Rhône » située au large de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ce périmètre d'étude pourra être restreint et affiné au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, mais il ne pourra pas s'étendre au-delà des limites de la zone d'étude arrêtée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côtes-d'Azur.

Les premières phases de la révision de la charte (diagnostic territorial et bilan de l'action du Parc) sont en cours de finalisation et la phase suivante d'élaboration de l'avant-projet de charte va pouvoir commencer.



Cette phase est essentielle car elle va permettre de construire le nouveau projet. Aussi, il est important que ceux parmi vous qui se sentent concernés par l'avenir de leur territoire et qui souhaitent exprimer leurs attentes puissent le faire dans les prochains mois.

Dans cet objectif, ce 16 novembre, le Parc a présenté les principaux outils, moyens complémentaires qu'il va mobiliser entre novembre 2006 et juin 2007 pour favoriser

une large participation à la construction du nouveau projet de ceux qui vivent, travaillent ou interviennent sur ce territoire.

Ainsi seront notamment mis en œuvre : une enquête auprès des habitants, des rencontres publiques dans les hameaux et les villages, des réunions de travail régulières de groupes thématiques... Le Parc souhaite aussi impliquer les jeunes par l'organisation de rencontres dans les écoles...

## Consultation des habitants : une grande enquête

Le Parc lance, dès le mois de novembre, une enquête auprès des habitants, professionnels et usagers. Elle vise à consulter non seulement les habitants du Parc mais également ceux situés sur la zone d'extension éventuelle (Plan du Bourg, Mas Thibert, Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Les grandes questions de cette consultation porteront principalement sur :

- Quelles connaissances et perceptions les habitants ont-ils de leur territoire, de ses acteurs ?

- Qu'attendent-ils et qu'espèrent-ils pour l'avenir à l'horizon 2020 ?

Les résultats issus de cette enquête viendront enrichir le nouveau projet.

Cette consultation a été confiée au bureau d'études et de conseil « Sémaphores environnement et concertation ».

En novembre, des consultants de Sémaphores iront à la rencontre des habitants pour recueillir leur avis spontané sur le territoire. Un questionnaire sera construit sur la base de ces entretiens. Il servira pour une enquête téléphonique qui devrait débiter en janvier.

Merci donc, à tous ceux d'entre vous qui seront contactés dans le cadre de cette enquête, de bien vouloir réserver un peu de votre temps pour apporter votre contribution à la construction de la nouvelle charte du Parc.

## A la rencontre des habitants et des professionnels : premières rencontres publiques dans les hameaux et les villages

Le 30 novembre à 18 heures, le Parc va organiser la première rencontre publique pour les hameaux de Saliers et Albaron qui aura lieu aux anciennes écoles de Saliers.

D'autres rencontres vont ainsi avoir lieu dans plusieurs autres hameaux et villages, situés sur le territoire du Parc (Gageron et Villeneuve, Salin-de-Giraud, Le Sambuc, Gimeaux, Trinquetaille, les Saintes-Maries-de-la-Mer) mais également à l'est du grand Rhône, dans la zone d'extension possible du Parc (Mas-thibert, Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Le calendrier ci-dessous précise les dates et les lieux des rencontres. Vous serez tenus informés des dates à venir dans les prochains bulletins.

Le Parc souhaite saisir l'opportunité de la révision de la charte pour aller à la rencontre des habitants, des professionnels, des usagers. Il s'agit de les informer sur le Parc lui-même, mais aussi sur la procédure de révision de sa charte qui est en cours.

La parole sera donnée aux participants pour débattre de ce qu'ils souhaitent pour ce territoire dans les années à venir, de ce qu'ils attendent du Parc.

Nous espérons que ces rencontres, qui seront organisées en soirée, pourront permettre à une

grande majorité d'entre vous d'y participer activement.



## Des réunions régulières de groupes thématiques

Afin de faire participer des élus, des professionnels, des représentants d'associations, d'institutions, des experts... à l'élaboration du nouveau projet de charte, cinq groupes de travail thématiques vont être constitués prochainement.

Le 16 novembre dernier, les thèmes, le cadre de travail de ces groupes, leurs règles d'organisation et de fonctionnement ont été précisés.

Un appel à candidature a été lancé afin de constituer ces groupes qui élaboreront progressivement le nouveau projet de charte, fruit de leurs réflexions, des résultats de l'enquête auprès des habitants et des rencontres publiques.

La première réunion est programmée fin décembre.

### Calendrier des réunions publiques

- 30 novembre 2006, 18 h, Saliers et Albaron,
- 7 décembre 2006, 18 h, Gageron et Villeneuve,
- 18 décembre 2006, 18h, Salin-de-Giraud

À programmer en janvier et février 2007

- Gimeaux, Bastière
- Sambuc
- Trinquetaille
- Saintes-Maries-de-la-Mer
- Mas-Thibert
- Port-Saint-Louis-du-Rhône

